



**APÉRO VISIO ÉCLAIRS**

Depuis le lancement du projet en 2019, que s'est-il passé, quelles sont les suites, comment participer ... ?

**RENDEZ VOUS :**  
Mardi 16 février à 20h30

Cliquez pour accéder à la réunion sur **zoom**

*Pour une bonne qualité de visio-conférence, merci de couper votre micro quand vous n'avez pas la parole*

**ECLAIRS :**  
Un projet citoyen pour produire et consommer une énergie verte et locale

*Une invitation de l'équipe projet ECLAIRS, adhérente à Énergie du Pays de Rennes, actionnaire de la coopérative CTREN, avec l'appui du cabinet d'ingénierie Cohérence Energies*  
\*Énergie Citoyenne Locale Autoconsommation Innovante Rennes Sud




# Énergie Citoyenne Locale Autoconsommation Innovante Rennes Sud



UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
de développement régional

Mardi 16 février 2021





## LES PARTENAIRES DU PROJET ÉCLAIRS



### **Association Énergie du Pays de Rennes (EPR), créée en 2017**

- Faire émerger des projets citoyens de production d'énergie renouvelable
- Promouvoir la transition énergétique, proposer des actions éducatives
- Favoriser l'engagement citoyen sur l'énergie



### **Coopérative CIREN, créée en 2019.**

- Entreprise qui produit et vend de l'énergie.
- Capital constitué par les fonds collectés auprès des citoyens et des collectivités.



### **Société d'ingénierie COHÉRENCE ÉNERGIES**

- Accompagne le développement de boucles d'autoconsommation collective depuis plusieurs années.
- Accompagne le collectif constitué autour d'ECLAIRS et assure la portage vis-à-vis de la Région dans le cadre du FEDER



# VERS L'AUTOCONSOMMATION ET LA FOURNITURE LOCALE !



## Autoconsommation collective

Production locale et renouvelable

Implication du consommateur ⇒ «consom'acteur»

*une fourniture en circuit-court  
d'électricité à des consommateurs  
locaux*

## Achat écoresponsable

*Energies renouvelables locales et distribuées*

*Traçabilité de la production*

## Stabilité du prix de l'énergie

**Directement du producteur au  
consommateur**

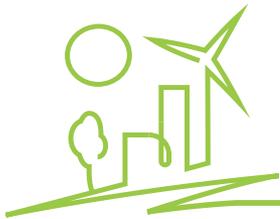
**Economie circulaire**

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européens  
de développement régional





## QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?



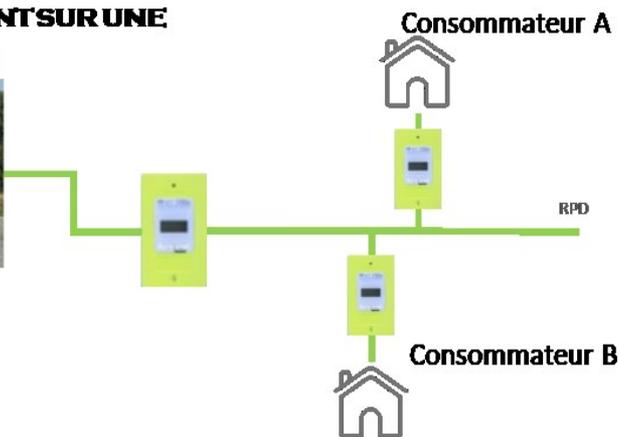
**OBJECTIF : partager et répartir la production électrique par les énergies renouvelables entre plusieurs consommateurs locaux.** La totalité de l'électricité est produite et consommée localement.

**=> Du producteur au consommateur (circuit-court)**

*Suivant le contexte, le producteur consomme parfois une partie de la production et distribue le reste à des consommateurs voisins selon leur besoins.*

L'opération d'autoconsommation collective s'appuie sur **un dispositif de comptage et d'affectation des flux appliqué par le gestionnaire de réseau**

**UN SCHÉMA REPOSANT SUR UNE CLE DE RÉPARTITION**



**Production**



100 %



**Consommateurs**



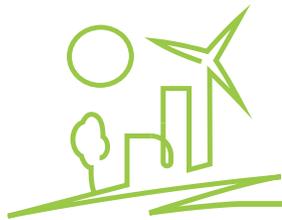
**Consommateur A**  
30 %  
**Consommateur B**  
70 %

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européens  
de développement régional





## QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?



Plusieurs parties prenantes doivent être associées vis-à-vis du gestionnaire du réseau public, à savoir, à minima :

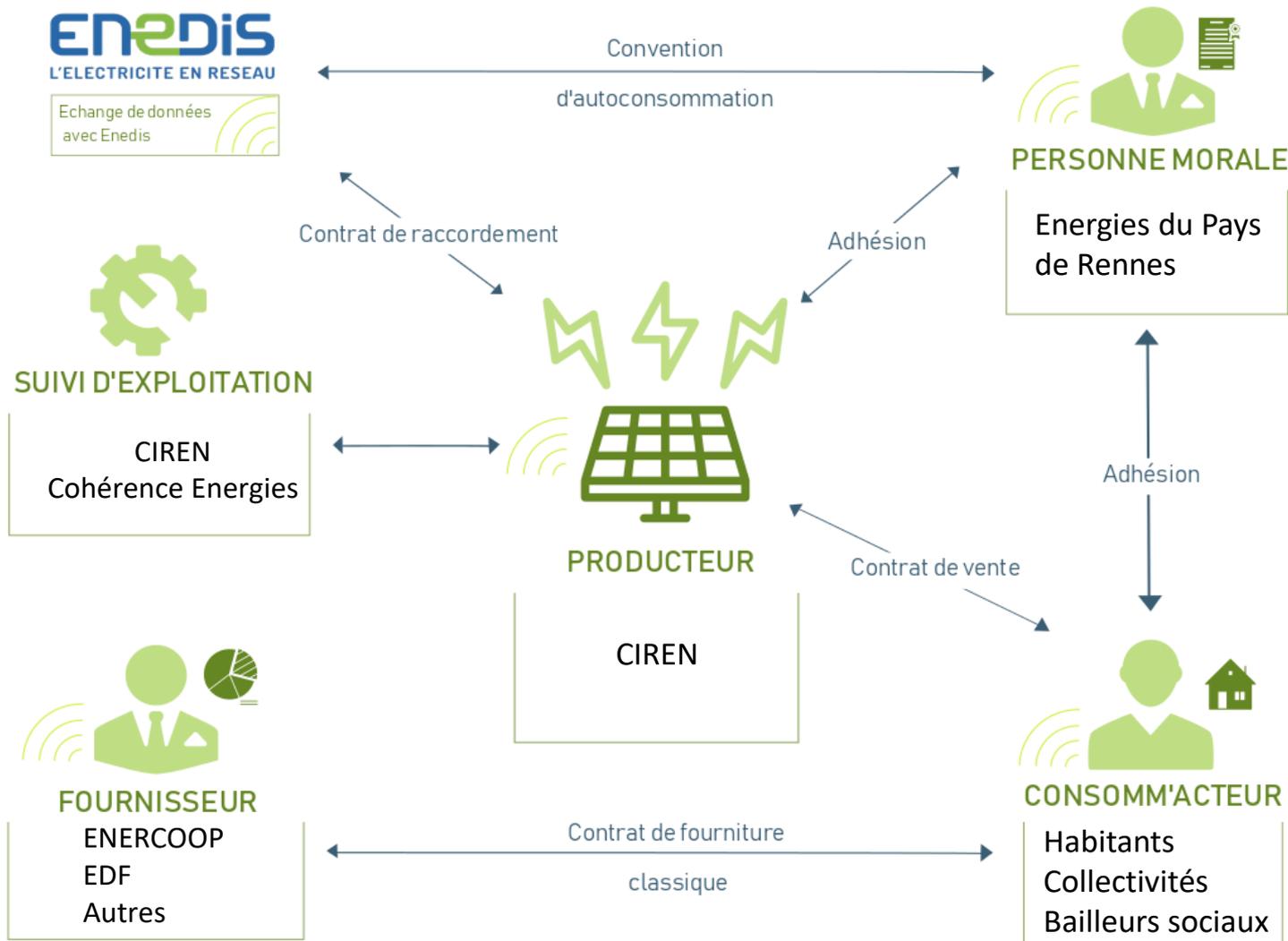
- **Le(s) producteur(s)**
- **Le(s) consommateur(s)**
- **La personne morale organisatrice (PMO)** : entité qui associe les parties et conventionne avec le gestionnaire ENEDIS.

Plusieurs formes juridiques peuvent exister

- Association
- Société commerciale
- Bailleurs sociaux



# SCHÉMA D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE





## LE PROJET EN QUELQUES MOTS



- Création de **deux boucles** couvrant l'essentiel du territoire de RENNES SUD
- 500 kWc installé d'ici 2022 soit environ 250 kWc par boucle
  - **La consommation d'environ 100 foyers (tous usages de l'énergie)**
- **Circuit court de l'énergie** en direct du producteur au consommateur avec implication des habitants à tous les niveaux
- Implication des collectivités (Ville de Rennes, Région ...)
- Implication des bailleurs sociaux pour diffusion auprès des habitants de leurs patrimoines = tarification sociale
- Possibilité de devenir **producteur** sur les boucles



L'Europe s'engage  
en Bretagne



Avec le Fonds européens  
de développement régional





# LE PROJET ECLAIRS



Réduire ses  
consommations  
énergétiques.



Produire de  
l'énergie  
renouvelable.



Consommer  
de l'électricité  
produite par  
des panneaux



**Lauréat de l'Appel à Projet**  
**« Boucles locales d'autoconsommation collective »**  
Région / fonds européen FEDER

**Dossier validé par la Région pour 500 kWc**

**Calendrier de mise en service : 31 décembre 2022**

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
de développement régional

ECLAIRS – RENNES SUD

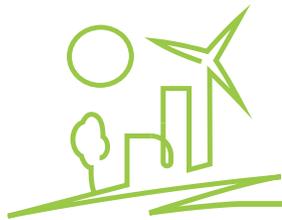




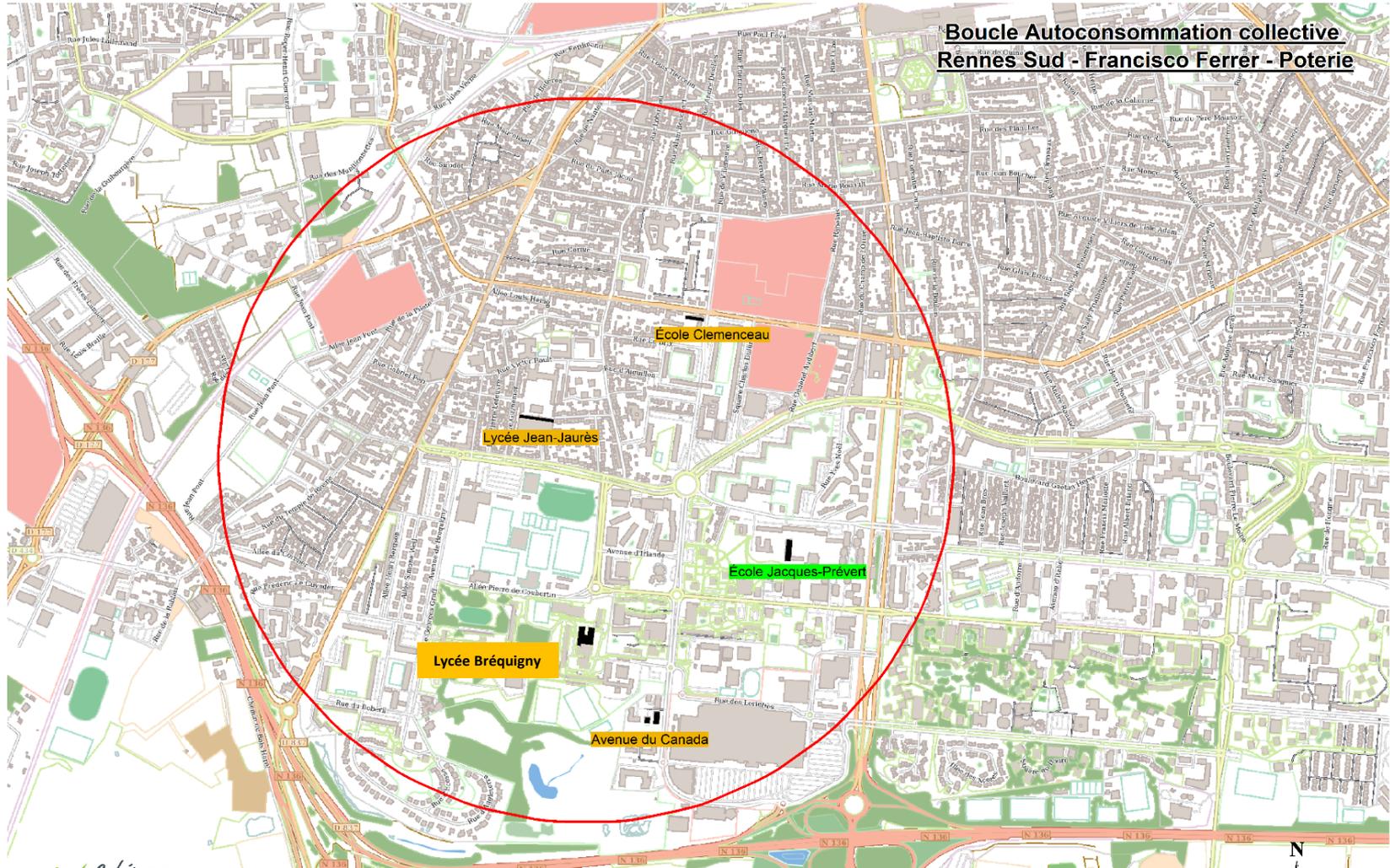
# LES DEUX BOUCLES SUR RENNES SUD



**ATTENTION LE CERCLE PEUT ÉVOLUER SELON LA LOCALISATION DES CONSOMMATEURS OU DES PRODUCTEURS - NOUS CONTACTER POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ**



# BOUCLE BREQUIGNY



**ATTENTION LE CERCLE PEUT ÉVOLUER SELON LA LOCALISATION DES CONSOMMATEURS OU DES PRODUCTEURS - NOUS CONTACTER POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ**

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



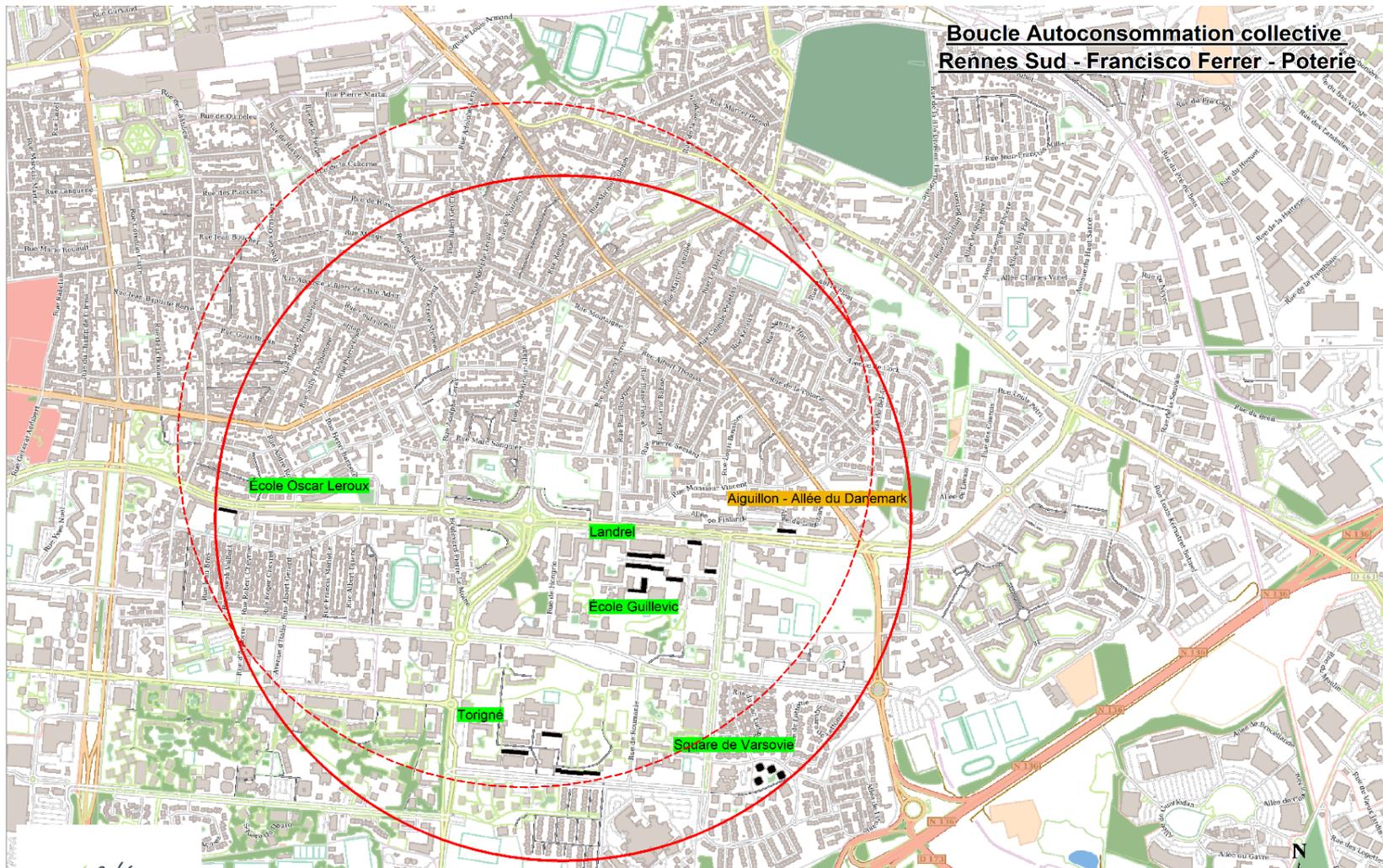
L'Europe s'engage  
en Bretagne



Avec le Fonds européens  
de développement régional



# BOUCLE SAINTE-THÉRÈSE FRANCISCO FERRER POTERIE



**ATTENTION LE CERCLE PEUT ÉVOLUER SELON LA LOCALISATION DES CONSOMMATEURS OU DES PRODUCTEURS - NOUS CONTACTER POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ**



# D'ICI FIN 2021 QUE POURRAIS-JE FAIRE ?

## **DEVENIR CONSOM'ACTEUR !**

*en achetant une partie de votre électricité sur la boucle d'autoconsommation, alimentée en direct par les centrales photovoltaïques de votre quartier et installé par la coopérative citoyenne.*

***Un prix fixe et une durée déterminée !***

## **COMMENT BENEFCIER DE CETTE ELECTRICITE VERTE ET LOCALE ?**



*Souscrire un contrat d'approvisionnement d'électricité avec CIREN*



*Disposer d'un compteur communicant*



*Se trouver dans le périmètre de la boucle (2 km de diamètre)*



*Etre consommateur sur le réseau basse tension (inférieur à 250 kVA)*



# D'ICI FIN 2021 QUE POURRAIS-JE FAIRE ?

## **DEVENIR PRODUCTEUR !**

- *en mettant à disposition votre toiture pour l'installation d'une centrale photovoltaïque*
- *en mettant à disposition vos kWh de surplus produit sur votre toiture*

## **COMMENT PARTICIPER EN TANT QUE PRODUCTEUR ?**



*Disposer d'un compteur communicant*



*Souscrire un contrat de mise à disposition de toiture ou de revente d'électricité avec CIREN*



*Se trouver dans le périmètre de la boucle (2 km de diamètre)*



*Etre consommateur sur le réseau basse tension (inférieur à 250 kVA)*



# AUJOURD'HUI POUR PARTICIPER QUE PUIS-JE FAIRE ?

**ADHÉRER** à l'association *Énergie du Pays de Rennes* qui assurera l'animation citoyenne du projet.



<https://energiedupaysderennes.fr>  
[contact@energiedupaysderennes.fr](mailto:contact@energiedupaysderennes.fr)

**INVESTIR** dans la cooperative citoyenne *CIREN* qui va acheter les panneaux solaires et commercialiser l'électricité pour le projet *ECLAIRS*.



<https://energiedupaysderennes.fr/page-2/une-cooperative-citoyenne-de-lenergie-renouvelable/>

**PRÉ ACHETER DES KILLOWATEURS** auprès de *CIREN* afin de soutenir le projet. Ces kilowatteurs seront déduits des factures d'électricité des consommateurs au moment de la mise en service des projets



**ECLAIRS**

[energiecitoyennerennessud@gmail.com](mailto:energiecitoyennerennessud@gmail.com),

[eclairs@coherence-energies.fr](mailto:eclairs@coherence-energies.fr)

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
de développement régional



## QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES (1/2)



### **En cas de faible production photovoltaïque, risque-t-il d'y avoir des coupures électriques ?**

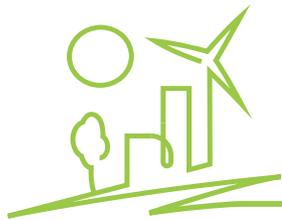
NON. La fourniture d'électricité est assurée par l'installation photovoltaïque et par le réseau public. En cas de faible production, le réseau public prend le relais.

### **Que se passe-t-il en cas de changement de propriétaire ?**

Prévu dans les statuts de la personne morale. Un consomm'acteur peut choisir de quitter le projet moyennant un délai de prévenance (non encore défini).

### **Est-il possible de modifier la part autoconsommée ?**

OUI. Elle peut être modifiée sur décision de la personne morale, conformément à ses statuts. Cette révision doit inclure un délai de prévenance des participants (par exemple 3 mois).



## QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES (2/2)



### **En participant à l'opération d'autoconsommation collective, il y aura à payer deux factures ?**

OUI. En participant au projet « ECLAIRS», j'aurais effectivement 2 factures : une de mon fournisseur traditionnel et une autre du producteur avec un tarif spécifique.

### **Combien cela va-t-il me coûter ?**

Un contrat sera proposé, déterminant un tarif. Ce tarif est fixe sur toute la durée de l'opération (durée minimale à fixer, par exemple 2 ans minimum voire durée longue de 10 à 20 ans selon le consommateur) ; les tarifs de vos fournisseurs continueront eux d'évoluer.

### **Pour un particulier, quelle incidence ?**

- Aucune remise en cause des contrats en cours (contrat avec le fournisseur actuel...)
- Un tarif de l'électron stable
- Une durée de contrat à définir (reconduction possible dans le contrat)



***Merci de votre attention !***



UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
de développement régional